



fonction publique p.3

# L'US

## UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



Parcoursup p.4

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 788 du 8 juin 2019



### L'édito

#### Examen de conscience

Le ministre de l'Éducation pratique-t-il la méthode Coué ? Interrogé dans plusieurs médias sur l'appel à la grève du 17 juin, premier jour des épreuves du bac, il répète en boucle que l'organisation des épreuves se passera bien, que le mécontentement vis-à-vis de ses réformes ne touche que quelques individus, isolés dans le million de personnels de l'Éducation nationale ! Que cette modalité d'action revête un caractère exceptionnel et témoigne d'un véritable malaise de la profession échappe au ministre, enfermé dans ses certitudes, coupé complètement des réalités, isolé dans sa tour d'ivoire. Interrogé sur les salaires des enseignants, le ministre se contente de renvoyer à des discussions – lesquelles ? – dont il ne fixe ni la date ni l'objet. Et sinon, un observatoire des rémunérations, déjà annoncé en septembre, devrait se mettre en place incessamment...

L'assurance affichée du ministre ne trompe cependant pas et la prestation sur France 2 le 5 juin a révélé un J.-M. Blanquer moins disert que d'ordinaire, fuyant les questions embarrassantes telles celles sur la mixité sociale et les inégalités, tentant de faire diversion en mettant en avant l'apport de l'éducation musicale ou du sport dans l'éducation des jeunes. Propos surprenants quand on sait le sort réservé aux enseignements artistiques et à l'EPS dans la réforme du lycée.

Le dialogue social ne peut rester un discours incantatoire et vide de contenu. Il vous reste quelques jours, Monsieur le Ministre, pour répondre



à la colère des enseignants. Le 17 juin approche.

Frédérique Rolet, secrétaire générale

### après les européennes

# L'École républicaine aux urgences !



La perspective est inquiétante : la stratégie de l'affrontement permanent et le mépris du mouvement social conduisent à des votes de colère qui s'enracinent. Un jeu dangereux pour la démocratie.

Des élections européennes, le parti présidentiel a voulu faire un référendum en opposant artificiellement « progressistes » et « nationalistes ».

Perdant la première place, il a perdu son pari. En se mettant depuis deux ans au service de ceux qui ont vite compris où étaient leurs intérêts, en matraquant ses opposants, en cherchant à infliger défaite sur défaite aux mouvements sociaux, il s'est transformé en un nouveau « parti de l'ordre », de l'ordre public comme de l'ordre social.

Mais il y a plus grave. En désignant le Rassemblement national comme son

adversaire unique, il le réinstalle dans le rôle de seule opposition crédible et, de proche en proche, lui permet de fissurer le plafond de verre qui lui coupait le chemin du pouvoir.

Par la violence sociale, mais aussi policière, que ce gouvernement libéral est capable de susciter, il pousse des salariés, des retraités, des jeunes... à faire du RN la voix de la révolte. C'est insupportable !

#### Les urgences à l'école...

Tout aussi insupportable, la situation des hôpitaux et tout particulièrement des services des urgences : surcharge de travail, journées interminables, sentiment de mal faire son travail, salaires dévalorisés, manque de reconnaissance des qualifications... mais, pour toute consolation, une ministre qui trouve que ce métier est admirable... Le sort réservé à la santé présage-t-il celui de

l'éducation ? Et quand la révolte gronde, des gendarmes viennent, en pleine nuit, vous intimenter l'ordre de rejoindre votre service.

Le gouvernement doit le comprendre : s'il suit cette pente de la répression, en affaiblissant le corps social et sa capacité à s'opposer et à résister, il ouvre grand la porte à des gouvernements encore plus autoritaires.

#### ... des luttes

Aujourd'hui, il faut résister en ouvrant, dans l'Éducation, de nouvelles perspectives de démocratisation scolaire, d'élevation culturelle et de progression des qualifications. Il faut donc tout faire pour s'opposer à ces réformes qui renforcent les inégalités, réduisent les enseignements et réservent le savoir aux enfants des catégories les plus favo-

risées : des réformes qui renforcent les ségrégations sociales et territoriales contre lesquelles la révolte de cet hiver

s'est levée. Il faut s'y opposer avec les moyens qui sont les nôtres : grèves et manifestation mais surtout la solidarité professionnelle. Le ministre cherche à éteindre le feu qu'il a lui-même allumé. Il court les plateaux de télé pour expliquer que le 17 juin, c'est « la belle Éducation nationale » qui sera à l'œuvre pour surveiller les épreuves du bac.

M. le Ministre, les grévistes du 17 juin restent attachés à une éducation pour tous. Ils défendent leur salaire et leurs conditions de travail mais aussi une conception pédagogique et un idéal démocratique. Ils ne veulent pas d'une éducation à la carte, faux-nez de l'École ségrégative. ■ Frédérique Rolet

#### Le ministre cherche à éteindre le feu

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE (SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT-ÉDUC' ACTION, SNALC, SUD-ÉDUCATION, SUNDEP, CFE-CGC), LES STYLOS ROUGES ET LA CHAÎNE DES BAHUTS



# LE 17 JUIN

## GRÈVE DE LA SURVEILLANCE DES PREMIÈRES ÉPREUVES DU BAC



# L'agenda du SNES-FSU

## instances

- **Le 13 juin → CSE**  
Conseil supérieur de l'éducation sur le calendrier scolaire 2020-2021.
- **Les 18 et 19 juin → FSU**  
Réunion du CDFN de la FSU.
- **Le 18 juin → AG**  
Assemblée générale de l'Institut de recherche de la FSU.
- **Le 27 juin → CHSCT**  
Au programme, la réponse du ministre à notre avis du 1<sup>er</sup> avril sur les effets de la réforme du bac et du lycée général sur les risques psychosociaux, deux guides prévention du risque amiante dans l'EN, les remontées et interpellations sur l'aspect délétaire de certaines formes de management.

## audiences et groupes de travail

- **Le 12 juin → Bac**  
Réunion de travail au ministère sur le calendrier des épreuves du baccalauréat Blancquet (2021).
- **Le 13 juin → Retraite**  
Réunion du Comité d'orientation des retraites dans lequel siège le SNES-FSU.

- **Les 14, 17 et 19 juin → Programmes**  
Consultation sur les projets de programmes de « Langues, littérature et cultures étrangère et régionale », LCA, maths, physique... niveau Terminale à la DGESCO.

## stages et colloques

- **Le 12 juin → Meeting FSU**  
Contre la réforme de la FP à la Maison de la chimie, Paris, avec Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique et Marjilise Lebranchu, ancienne ministre de la Fonction publique, et Daniel Guiraud, maire des Lilas, vice-président de la métropole de Grand Paris.

- **Le 15 juin → FENPROF**  
Participation du SNES-FSU au congrès de la FENPROF (syndicat enseignant portugais).

- **Les 27 et 28 juin → Colloque des Psy-ÉN de la FSU**  
Faire équipe : de la clinique individuelle au fonctionnement des groupes. Repères, paradoxes et ressources pour les psychologues.

## paritarisme

- **Le 17 juin → CAPN**  
CAPN d'accès à la classe exceptionnelle des CPE de la 2<sup>9</sup> base classe exceptionnelle.

- **Les 18 et 19 juin → CAPN**  
CAPN d'accès au corps des professeurs de chaires supérieures et première CAPN d'accès à la HEB au sein du corps des professeurs de chaires supérieures via l'échelon spécial (campagne rétroactive 2018).

- **Le 19 juin → CAPN**  
CAPN d'accès à la classe exceptionnelle certifiés de la 2<sup>9</sup> base.

- **Le 26 juin → CAPN**  
Accès à la classe exceptionnelle des agrégés de la 2<sup>9</sup> base.

- **Selon le calendrier académique → CAPA**  
CAPA et FPMA de la phase intra du mouvement.

## action

- **Le 17 juin → Grève du premier jour du bac**
- **Le 18 juin → Orientation**  
Journée d'action intersyndicale pour le service public d'orientation de l'ÉN et de l'Onisep.
- **Le 20 juin → Retraités**  
Dépôt des cartes pétitions, le « Printemps des retraités » à l'Élysée (initiative groupe des 9) et demande d'audience auprès du président de la République.

# heure syndicale Les droits ne s'usent...

Les temps de débat collectif sont rares, utilisons ceux que le droit nous accorde.

La période que nous traversons est compliquée. De nombreux projets de réformes voient le jour, l'un chassant l'autre, chacun transformant voire détruisant petit à petit nos métiers. L'organisation des résistances et du combat contre ces réformes est parfois difficile. La charge de travail ne cessant d'augmenter, le temps disponible pour réfléchir aux impacts des réformes se réduit. Il est donc important de pouvoir se réunir pour débattre collectivement et librement, notamment en ces temps de réforme mais aussi lorsque l'actualité est moins dense. Le droit nous accorde la possibilité de le faire sur notre temps de service : l'heure mensuelle d'information syndicale (HIMS).

### Chaque mois

Le décret 82-447 (art. 5) autorise les organisations syndicales représentatives à organiser dans les établissements scolaires des HIMS. Chaque agent, qu'il soit titulaire ou non, professeur, CPE, AED, AESH, Psy-ÉN, administratif... a le droit de participer à ces



réunions, sur son temps de service, dans la limite d'une heure d'absence par mois. Ainsi, un agent peut participer à plusieurs HIMS si une seule est prise sur le temps de service. Chaque professeur qui aura cours durant l'HIMS doit simplement prévenir ses élèves de son absence afin d'être déchargé de toute responsabilité. Les autres agents devant prévenir l'administration.

Dans tous les établissements, le SNES-FSU appelle ses sections d'établissements scolaires des HIMS. Chaque agent, qu'il soit titulaire ou non, professeur, CPE, AED, AESH, Psy-ÉN, administratif... a le droit de participer à ces

Publicité

**La banque coopérative de la Fonction publique**

COMME NOUS,  
NOTRE BANQUE MISE  
SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique. Elle a créé un système inédit d'épargne à Points : l'épargne de tous permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

Les Points cumulés dans le cadre du Programme LLI-CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

# « quart d'heure lecture » En vogue au collège

Le ministère a demandé aux recteurs de développer le « Quart d'heure lecture » dans les écoles et collèges.

Il s'agit d'installer « des temps banalisés de lecture personnelle ». La seule obligation est de lire silencieusement un livre que l'on a apporté. D'après le site de l'association « Silence on lit », qui ne cite pas ses sources, cela devrait améliorer le climat scolaire. Même si aucune expérimentation évaluée avec sérieux n'en a documenté ce bénéfice, de nombreuses équipes enseignantes sont incitées à le mettre en place.

### Où est le problème ?

Au-delà de la nécessité de mettre à disposition des livres pour les élèves ayant oublié le leur, travail supplémentaire pour les professeurs documentalistes déjà surchargés, ce dispositif génère des contraintes voire du travail non rémunéré.

Parfois, il s'inscrit sur le temps de cours à raison de quinze minutes chaque jour, ce qui ampute les horaires d'enseignement. L'effet est aggravé pour les disciplines à faible horaire ou les demi-groupes.

Sinon, il peut être surveillé par les enseignants en dehors des heures de

cours (pause méridienne...), donc allongement du temps de travail non rémunéré. Certains chefs d'établissement le justifient par l'idée que lire avec les élèves, ce n'est pas travailler ou que le volume horaire quotidien mis en jeu est minime.

### Quelle obligation ?

Aucun texte réglementaire n'impose la mise en œuvre du « Quart d'heure lecture ». La consigne ministérielle souligne même la nécessité d'un « travail en amont » pour permettre que le projet soit « porté par l'ensemble des enseignants, des personnels administratifs et techniques et les parents d'élèves ».

Rien ne dit que le créneau doit avoir lieu sur les heures d'enseignement : la pause méridienne et les heures de permanence conviennent aussi. Il s'agit « d'ouvrir des espaces de lecture, notamment des salles de classe sous la supervision des enseignants, des surveillants ainsi que les personnels administratifs et de direction ». Rien n'oblige à ce que tous soient concernés, ni que ce soit sur une année complète.

L'injonction d'entrer dans le dispositif est inacceptable, elle nie la liberté pédagogique. Les obligations réglementaires de service et les horaires élèves doivent être respectés. Avant tout, l'accord des personnels doit être recueilli. ■ Fabienne Sentex



Ce dispositif de « quart d'heure lecture » ne revêt rien d'obligatoire.

# 17 juin 2019 Dans l'épreuve, pas d'autre choix

La fin de l'année approche, et avec elle, les inquiétudes sur les conditions de préparation de la rentrée 2019, le souci de boucler les programmes et la multiplication des réunions.



Assurer la réussite des élèves a toujours été l'ambition des professeurs. C'est pourquoi il faut un baccalauréat digne de ce nom, qui ne soit pas la conséquence de choix contraints et discriminants.

L'inquiétude est légitimement forte en cette période où la mise en place à marche forcée des réformes du lycée et du baccalauréat, la montée des effectifs en collège, la volonté du ministre d'accroître toujours plus la charge de travail, menacent tout le monde, personnels comme élèves.

En lycée, construire des emplois du temps répondant aux besoins des professeurs et des élèves relèvera de la gageure. Dans certaines disciplines, le nombre de classes à prendre en charge augmentera.

Des enseignements sont d'ores et déjà fragilisés (LCA, disciplines artistiques), le déploiement d'une offre d'options « rationnelle » (J.-M. Blanquer, 16/09/2018) et le choix d'implantation des enseignements de spécialité conduit à de fortes inégalités ; personne ne sait ce qui devrait se passer en 2020 quand les élèves auront à abandonner un de ces trois enseignements.

## Toujours aucun dialogue

Quant s'ajoutent à cela les questions liées à l'inclusion dans des classes déjà chargées, les pressions de la hiérarchie, cela fait beaucoup.

Depuis des mois, toutes les formes de mobilisation ont été utilisées :

grèves, manifestations, rassemblements, rencontres avec les parents...

Les alertes au ministre ont été nombreuses via les réseaux sociaux et les médias ; le SNES-FSU s'est plusieurs fois adressé au ministre de l'Éducation pour lui demander une rencontre, faire des propositions sur les réformes, revenir sur la situation salariale des personnels du second degré (cf. ci-contre, la lettre datée du 29 mai). Le tout en vain. J.-M. Blanquer n'a pas été avare de sa communication, usant tour à tour de la carotte et du bâton, vagues promesses de revalorisation, recommandations aux hiérarchies de ne pas ménager les rappels à l'ordre, en cas de critique, conformément à l'article 1 de sa loi.

Cette attitude de déni des problèmes,

voire de mépris, a fortement exaspéré. Le SNES-FSU a lancé une consultation de ses syndiqués mettant en débat la possibilité d'une grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat et le 27, premier jour du DNB.

Les résultats sont sans appel, malgré les scrupules des professeurs qui souhaitent voir réussir leurs élèves et préserver au bac son caractère national, ne fermant pas les portes à certains jeunes du fait de leur origine sociale ou territoriale.

C'est pourquoi le SNES-FSU dans le cadre d'une intersyndicale associant les collègues de l'enseignement privé et de l'enseignement agricole a pris la décision d'appeler à la grève le 17 juin.

Cette journée revêt une importance capitale. Nous aurons à cœur d'expliquer pourquoi la responsabilité d'éventuelles perturbations des épreuves

## Ce n'est pas faute d'alerter

incombe à un ministre plus soucieux des élites que de l'ensemble des jeunes, promettant en guise de revalorisation aux enseignants un observatoire du pouvoir d'achat, déjà annoncé depuis six mois alors que la crise de recrutement impose des mesures immédiates.

Il reste quelques jours au ministre pour ne plus fermer les yeux et prendre en compte la gravité de la situation.

Une nouvelle opération de communication ne peut plus leurrer personne. ■ Frédéric Rolet

## Grève du premier jour des examens

### Lettre au ministre mercredi 29 mai 2019

Monsieur le Ministre, Les mobilisations importantes de ces derniers mois dans les établissements du second degré, les inquiétudes des personnels, des parents d'élèves, n'ont reçu à ce jour aucune écoute véritable de votre part. Le mal-être des personnels est croissant et témoigne des difficultés professionnelles suscitées par les réformes, de la pression des modes de gestion.

La gravité de la situation a conduit le SNES-FSU à envisager de recourir à une grève le 17 juin, premier jour de l'examen du baccalauréat. Du fait de l'attachement des personnels à la réussite aux examens de leurs élèves, cette modalité d'action n'est qu'exceptionnellement évoquée et se pose dans un contexte de tension particulièrement aiguë.

C'est pourquoi, le SNES-FSU vous alerte sur la responsabilité qui est la vôtre. En l'absence de tout signe d'ouverture sur les rémunérations comme

la réforme du lycée et du bac, le risque existe d'une perturbation du déroulement des examens.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir recevoir le SNES-FSU très rapidement.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profond respect. ■

Frédérique Rolet, Valérie Siphahimalani, Xavier Marand, Benoît Teste

## non-titulaires Consacrer l'existant ou le combattre ?

La FSU organisait le 6 juin une journée nationale de revendication et d'expression des non-titulaires.

Au programme : un débat suivi d'une conférence de presse et d'une audience auprès d'Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique.

L'occasion de rappeler qu'aujourd'hui, dans la Fonction publique, un agent sur cinq n'est pas titulaire. Les agents contractuels sont près d'un

millions : comment, par exemple, rendre un service de qualité dans le cadre du « contrat de projet » institué par cette loi et qui peut permettre à l'employeur public de mettre un terme au contrat dès lors que la mission est réputée terminée ? Quelles seraient les garanties d'impartialité de contractuels recrutés sur des emplois de direction comme le prévoit le projet de loi ?

## Institutionnaliser la précarité

La possibilité de « rupture conventionnelle », donnant lieu au versement d'une indemnité et de l'allocation de

retour à l'emploi, serait introduite. Elle pourrait aussi être lourde de dangers. *Quid*, par exemple, de l'obligation de reclassement existante aujourd'hui pour les contractuels en CDI quand leur poste est supprimé ? Enfin, une

indemnité pourrait être versée à la fin des CDD de moins de douze mois, ce qui pourrait constituer une compensation pour les personnels les plus précaires, mais cette dernière vient en contrepartie d'une institutionnalisation de la précarité. Le gouvernement présente par ailleurs cette indemnité comme une mesure dissuasive contre le recours abusif aux contrats courts, ce que la FSU réfute en l'absence de toute autre mesure visant à mettre en place un plan de titularisation.

La délégation est donc allée porter ses revendications à Olivier Dussopt, en mettant en avant la demande d'un plan de titularisation pour résorber la précarité, à rebours des mesures prévues par le projet de loi, dont la FSU a une nouvelle fois exigé le retrait. ■ Benoît Teste

## loi sur la FP Nous ne lâcherons rien !

Au moment où l'Assemblée adoptait en première lecture le 28 mai le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, plusieurs centaines de manifestants, à l'appel d'une large intersyndicale, en demandaient le retrait devant le Palais Bourbon.

Le texte a recueilli 351 voix : celles des députés LREM-MoDem. Les trois groupes (FI, PC et PS) ont voté contre de même que, très majoritairement, le groupe LR (156 voix), alors que les groupes centristes (UDI, etc.) et quelques députés LR se sont abstenus (53 abstentions).

Bien sûr, il y a de la colère à voir passer au Parlement, pour le moment sans difficultés, un projet contesté par toutes les organisations syndicales.

Recours accru aux contractuels, suppression des compétences des commissions paritaires garantissant aujourd'hui transparence et équité dans les actes de gestion individuels des personnels, fusion des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) avec les CT dans une instance fourre-tout, possibilité de sanctionner de trois jours d'exclusion un agent sans passer par une CAP, mobilités forcées pour supprimer des pans entiers du service public, la liste est longue des dégradations que cette loi va engendrer.

## Ni battus, ni abattus !

Mais de découragement, il n'est point question : l'action peut et doit continuer en juin et à la rentrée.

En effet, d'une part, le texte doit encore passer au Sénat à partir du 12 juin. D'autre part, la rédaction des décrets et ordonnances prévus par ce

texte, et que le gouvernement devrait présenter à partir de septembre, sera déterminante. Qu'en sera-t-il, pour ne

prendre que quelques exemples, de la volonté de « développer le dialogue social au niveau local » ? Ou encore de la portée que le gouvernement entend donner à l'inscription dans le statut des fonctionnaires d'État d'un temps de travail de 1 607 heures, sachant que le gouvernement pourrait

s'en saisir pour remettre en cause les dispositions particulières de temps de travail des CPE et des Psy-ÉN – pourtant liées à des contraintes spécifiques ? Si tel est le cas, qu'advient-il des obligations de service, et par suite du temps de travail des enseignants ? Que dire, enfin, de la volonté du gouvernement d'aller plus loin, une fois la loi votée, sur une « individualisation plus grande des rémunérations » ?

C'est donc un combat de longue haleine qui s'annonce, plus difficile si la loi est votée, mais d'autant plus impérieux qu'il faudra au plus vite en contrer les effets négatifs afin de partir à la reconquête de garanties statutaires sur les meilleures bases possibles.

C'est dans cet esprit que la FSU organise le 12 juin à la Maison de la Chimie un colloque en présence d'Anicet Le Pors, le ministre qui est à l'origine de la refondation du statut en 1983, et de Marylise Lebranchu, qui a fait adopter en 2016 la loi Déontologie que le projet Dussopt bat en brèche à bien des égards. Enfin, le maire des Lilas (93), Daniel Guiraud, ainsi que des représentants d'associations d'usagers, interviendront pour dire l'importance des services publics au plus près des citoyens. Mais aussi pour dire en quoi cette loi sape les fondements même du service public. ■ B. T.



Manifestation nationale le 18 mai, mobilisation devant l'Assemblée le 28 : les occasions sont nombreuses pour dire notre attachement viscéral à la Fonction publique et à son statut.

# Parcoursup La machine infernale, saison 2

Opaque, injuste et inefficace : le système ne fonctionne décidément pas.

La phase d'affectation dans le supérieur s'est ouverte avec un dysfonctionnement majeur, révélateur des vices de conception de la plateforme.

Face à l'ampleur des problèmes, le ministère de l'Enseignement supérieur, relayé par des responsables de formations, affirment haut et fort que tout est sous contrôle. De façon assez cocasse, certains vont jusqu'à se féliciter de la convergence plus rapide des réponses grâce au « répondeur automatique », dispositif de hiérarchisation des vœux qui ne rentrera en vigueur qu'après le... 25 juin.

## Méthode Coué et manipulations

Début juin, 87% des candidats auraient reçu une proposition, soit 13% de plus que l'année dernière à la même date. Le calendrier avancé et les délais de réponse resserrés à trois jours peuvent en partie expliquer cette accélération du processus. Les comparaisons avec la session précédente sont cependant périlleuses, tant le ministère a voulu brouiller les cartes. Le « tableau de bord » publié quotidiennement ne reprend pas les mêmes indicateurs, fait disparaître la centaine de milliers de candidats en reprise d'études et surtout rend impossible toute évaluation



Bug de début mai, opacité des critères de sélection, manipulations ministérielles des données... La coupe est déjà pleine !

tion du degré de satisfaction, faute de hiérarchisation, mais aussi faute de distinction entre un « oui ferme » et « oui avec conservation des vœux en attente ». Compte tenu de l'intégration à la plateforme de nouvelles formations, en particulier des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), il est encore plus difficile d'établir des statistiques.

## Le sort des bacheliers ST2S en IFSI

Jusqu'à présent un concours sélectionnait les candidats aux IFSI, soit lors de leur année de Terminale, soit après une année de préparation. Les futurs

bacheliers ST2S représentaient une part importante des admis (environ 9 000). Les premiers résultats montrent un phénomène de tassement de ce recrutement. Selon l'enquête du SNES-FSU, il apparaîtrait que seulement environ 3 700 futurs bacheliers ST2S auraient une proposition d'admission en IFSI, et que 4 300 seraient sur listes d'attente. Même si ces derniers étaient admis, nous ne retrouverions pas le niveau de recrutement des années précédentes.

Le recrutement en IFSI est intégralement géré par les Agences régionales

de santé, qui pour certaines n'ont visiblement pas pris en compte les parcours individuels des candidats pour le traitement des dossiers.

## Une injustice peut en cacher d'autres

La question des ST2S en IFSI est un des exemples de la façon dont Parcoursup hypothèque l'avenir des bacheliers des séries technologiques. Le secret des critères de la sélection pose plus largement le problème de l'égalité de traitement des dossiers et de l'anonymat des candidatures. S'il existe des attendus nationaux et une

## Bac 2021 : la reconquête du mois de... mars ?

Le calendrier de la session 2021 du bac, passé à la moulinette de Parcoursup, risque de contraindre très fortement l'organisation de l'année de Terminale. Les épreuves finales de spécialités auraient lieu en mars, avant les vacances de printemps, et les épreuves communes de contrôle continu seraient repoussées à la fin du troisième trimestre. Aux dires du ministère, il s'agit de permettre de prendre en compte les résultats des épreuves nationales pour la sélection à l'entrée du supérieur. Les programmes de spécialités en Terminale ont donc vocation à être bouclés en février ! Le temps consacré aux enseignements en Terminale se réduit considérablement, le second semestre étant quasiment consacré à l'examen.

charte assimilable à un « code de bonne conduite » dont ministères et écoles sont signataires, force est de constater que chacun fait comme il veut, en toute impunité. Pondérations des notes en fonction de l'établissement d'origine ou niveau estimé de la classe, valorisation de certaines disciplines ou d'activités extra-scolaires, tout est possible lors de la procédure de classement.

Jamais les affectations post-bac n'ont été aussi arbitraires, comme s'il s'agissait de masquer l'injustice du manque de places dans le supérieur par une autre. ■ Claire Guéville, Thierry Reugades

## réforme Blanquer Risques psychosociaux

Suppressions de postes, concurrence entre les disciplines, relations professionnelles dégradées, réduction des marges de manœuvre, complexité, accroissement de la charge de travail... La réforme « Blanquer » est un concentré de risques psychosociaux.

De nombreux collègues témoignent déjà des contradictions, des impasses ou de la perte de sens provoquées par ces réformes.

Le SNES, avec la FSU, a pourtant alerté de nombreuses fois le ministre dans le cadre du CHSCT. Dès la parution des premiers projets de texte en 2018, le SNES, avec la FSU, avait demandé « dans le cadre du CHSCT, l'évaluation précise par une expertise de l'impact de ce projet de réforme [...] sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ». Le même avis rappelait « que d'autres

réformes menées sans évaluation préalable des conditions de travail, ni étude d'impact, ont eu des effets délétères pour un grand nombre de personnels et ont entraîné ou accru le mal-être et la souffrance au travail (bac techno, bac pro) ».

## Responsabilité du MEN engagée

Avec constance, le ministre a botté en touche et refusé que la question des conditions de travail soit abordée. Étant légalement responsable de la santé au travail des personnels, il prend une très lourde responsabilité. Elle lui a été rappelée lors du CHSCT ministériel du 1<sup>er</sup> avril. Après avoir longuement exposé les effets avérés et certains de cette réforme, le SNES-FSU a présenté et fait adopter l'avis suivant : « Au vu de l'exposé présenté ce jour en séance plénière de l'instance, le CHSCTMEN constate que les réformes du lycée général et du baccalauréat entraînent déjà une augmentation considérable des risques psychosociaux. En conséquence, le CHSCTM demande l'abandon de cette réforme ».

Réglementairement, le ministre avait deux mois pour répondre. À l'heure où ces lignes sont écrites, cette réponse se fait attendre. En tout état de cause, le SNES-FSU continuera d'intervenir, au niveau ministériel, mais aussi dans les CHSCT académiques et départementaux. La poussière ne doit pas rester sous le tapis ! ■ Hervé Moreau

## SNT en Seconde Vers des volontaires désignés ?

Le nouvel enseignement de SNT en Seconde est une compilation de diverses notions en rapport avec le « numérique ». Qui l'enseignera ?

La mise en place de Sciences numériques et technologie (SNT) suppose la formation en nombre suffisant de personnels volontaires. Les rectorats semblent avoir donné consigne de n'obliger personne, voire ont ouvert des postes spécifiques. Mais que ce passerait-il si le volontariat ne suffisait pas ?

SNT n'est pas directement rattaché à une discipline enseignée suite à un concours. Selon la réglementation : « Les enseignants qui ne peuvent pas assurer la totalité de leur service dans l'enseignement de leur discipline [...] dans l'établissement dans lequel ils sont affectés peuvent être appelés, avec leur accord, à le compléter dans une autre discipline, sous réserve que cet enseignement corresponde à leurs compétences » (art. 4, décret 2014-940, obligations de service des personnels enseignants). Théoriquement, pour enseigner SNT, il faut donc bien être volontaire.

Certaines hiérarchies ont ces derniers temps fait usage de l'article 28 de la loi n° 83-634 de 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : « Tout fonctionnaire [...] est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public ». L'agent est tenu d'obéir au motif que, même s'il est illégal, l'ordre donné ne compromet pas gravement un intérêt public.

## Comment contester ?

Cependant, si le collègue pressenti pour SNT n'a aucune compétence, aucune formation pour le numérique, l'informatique et la technologie, alors, non seulement il peut opposer le décret 2014-940, mais la décision de l'administration est en contradiction avec l'intérêt du service. Le collègue peut alors faire un courrier au recteur sous couvert du chef d'établissement pour contester cette décision, rappelant qu'il n'a ni la formation, ni les compétences, pour intervenir dans cette discipline et que cela ne saurait avoir aucune conséquence sur sa carrière. ■

Valérie Sipahimalani, Jean-Michel Harvier



Tour de force ministériel : une réforme qui commet des dégâts avant même sa mise en œuvre !

## Académie de Nantes : muets en conseil de classe

Dans une motion de l'intersyndicale (SNES-FSU, SE UNSA, FQ, CFDT, mais aussi des non-syndiqués enseignants), les enseignants du collège René-Guy-Cadou, à Ancenis-Saint-Géréon, ont décidé de ne pas participer aux débats des conseils de classe. Ils sont donc restés muets pendant le conseil pour alerter les parents d'élèves et dénoncer la possibilité de déroger aux règles

statutaires pour affecter des enseignants dans des zones peu attractives, l'attribution d'un droit de regard du chef d'établissement sur le recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation, ainsi que le caractère obligatoire de la formation continue en dehors du service d'enseignement.



# 538

C'est, selon le Bilan social du ministère, le nombre de démissions de collègues du second degré pour l'année 2017. À titre de comparaison, 351 collègues enseignant en collège ou en lycée avaient jeté l'éponge en 2014...

## DNB : bonus pour les options

Pour les candidats ayant suivi un enseignement facultatif pendant l'année de Troisième, un bonus de 10 points (objectif atteint) ou de 20 points (objectifs dépassés) vient s'ajouter au total des points obtenus entre les positionnements sur les domaines du socle et les épreuves écrites. Une note de service ministérielle adressée aux chefs d'établissement précise que le candidat peut avoir suivi plusieurs enseignements facultatifs pendant l'année, mais qu'un seul est pris en compte pour le « bonus de point ». Le SNES-FSU continue de demander la mise à plat de l'ensemble du diplôme national du brevet.

# mutations Ne pas laisser l'administration décider seule

Alors que le ministère veut supprimer les commissions paritaires, François Beral, commissaire paritaire national et académique pour les professeurs certifiés, rappelle l'importance de ces instances.

**L'US :** En quoi l'affaiblissement du rôle des commissions paritaires sera-t-il préjudiciable aux collègues ?

Seuls face à l'administration, nos collègues devront se débrouiller pour obtenir des explications. Demain, chaque agent va devoir devenir expert autant que nous le sommes. Ce n'est pas envisageable. Nous disposons de temps et de l'expérience de notre organisation qui est la première des enseignants du second degré. Toute modification ou erreur provoque une réaction en chaîne et a donc des incidences sur le sort d'autres collègues. Il sera difficile de retrouver l'origine de la décision. Aujourd'hui, chaque personnel sait pourquoi il obtient ou pas sa mutation. Le barème est respecté. Demain, si contestation il y a, l'administration ne recommandera pas le travail. On invoquera des nécessités de service ou on proposera des mesures de réparation anecdotiques. La gestion collective des situations individuelles est une garantie pour tous.

## Faire valoir notre expertise

L'objectif de l'administration est de simplifier les opérations de gestion et de rentrer dans une logique de « mérite ». Certains postes à profil, dans le cadre du mouvement, sont déjà soumis à cette logique. Tous les ans, les collègues nous sollicitent après ce mouvement, ne comprenant pas que l'administration leur ait refusé tel ou tel poste. On ne peut exclure les collusions dans ce système.

**L'US :** Comment continuer à faire entendre la voix des collègues à l'avenir ?

Nous continuerons à défendre les collègues dans les établissements et à faire valoir notre expertise. Pour main-



Pour François Beral, militant au SNES-FSU de Versailles, la gestion collective des situations individuelles est une garantie pour tous.

tenir le dialogue social, il faut engager un vrai rapport de force.

Malgré la gestion déconcentrée des mutations au niveau académique, nous avons fait instaurer des règles justes et communes. PPCR<sup>(1)</sup>, par exemple, est une victoire syndicale : pour ce qui est de l'avancement d'échelon et de l'accès à la hors-classe, nous

sommes revenus à des règles nationales. La remise en cause du paritarisme menace cet équilibre. ■

Propos recueillis par Hamda El Khiri

(1) Commission administrative paritaire  
(2) Formation paritaire mixte regroupant agrégés et certifiés  
(3) Protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations »

## Place à l'intra

Les élus SNES-FSU vérifient actuellement la phase intra du mouvement. Après avoir mis leur expertise au service des demandeurs en leur prodiguant des conseils pour l'élaboration de leur liste de vœux et après avoir vérifié les vœux et barèmes de l'ensemble des participants, ils vérifient le projet de mouvement proposé par le rectorat. Ils auront, comme chaque année, repéré des erreurs qu'ils auront demandé à l'administration de corriger. Ils vont proposer des mutations supplémentaires dans le respect des règles et du barème. Toute amélioration proposée sera la bienvenue dans le contexte de pénurie de postes. À l'issue des commissions, ils rendront compte de leur action, individuellement par l'envoi du résultat aux syndiqués, et collectivement par l'affichage des barres, permettant à chacun de s'assurer du bon traitement de sa demande. Seuls le contrôle effectué par les élus et l'examen contradictoire en commission garantissent un traitement équitable de l'ensemble des demandes dans le respect des règles. Le projet de loi de transformation de la Fonction publique ne le permettra plus : chacun sera alors seul face à l'administration et dans l'incapacité d'avoir la garantie que sa demande a été traitée correctement.

## SES Toujours moins de pluralisme

Les nouveaux programmes de Sciences économiques et sociales confirment l'orientation des programmes actuels et écartent la discipline de la spécialité Science Po.



Comme dans l'ancien programme, le marché est omniprésent.

arrêteront les SES en fin de Seconde ou de Première n'auront donc jamais entendu parler de classes sociales, de rapports de domination ou d'inégalités. La recherche du pluralisme ne semble pas avoir été l'objet de préoccupations du Conseil supérieur des programmes (CSP) et du ministère, les débats théoriques traversant la discipline étant évacués et certaines

approches largement privilégiées par rapport à d'autres.

### Exit science politique

La science politique est une composante des SES, qui fait l'objet d'un enseignement dédié en Terminale ES. On aurait ainsi pu imaginer que la spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques soit conçue pour mobiliser à la fois des enseignants de SES et d'histoire-géographie, avec un partage clair des horaires et des programmes. Il n'en est rien, les enseignants de SES n'y interviendront qu'à la marge, « le cas échéant », essentiellement pour des ajustements de service, et la « science politique » n'est en réalité présente que sur l'étiquette et bien peu dans les programmes.

Si le SNES-FSU ne se rendra pas au simulacre de concertation du ministère (voir article ci-contre), il propose une enquête en ligne sur le projet de programmes de Terminale pour recueillir l'avis de la profession et soumettre des amendements au Conseil supérieur de l'éducation de juillet. ■ Clarisse Guiraud

## lycée Nouveaux programmes

Accompagnant la réforme Blanquer, les nouveaux programmes suscitent énormément d'inquiétudes.

Organisation du niveau de Première, prise en charge de l'enseignement de Sciences numériques et technologie (SNT), spécialités, financement des options, conditions d'enseignement, contraintes d'emploi du temps, possibilité ou pas de manuels, les inquiétudes sont grandes et la mobilisation se poursuit contre la réforme Blanquer.

Les équipes doivent aussi se pencher sur les nouveaux programmes de Seconde et de Première – problématiques dans la plupart des disciplines – et sur les projets de ceux de Terminale.

### Analyse des programmes

Le SNES-FSU fait le point dans une publication sur les programmes de Seconde, Première, et parfois sur ceux de Terminale, dans toutes les disciplines : <https://www.snes.edu/Publication-du-SNES-FSU.html>. Des analyses plus complètes sont en ligne sur son site : <https://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines-30658.html>. En décembre dernier, après un marathon de réunions, le ministère n'a pas tenu compte des améliorations

des programmes de Seconde et de Première proposées par le SNES-FSU. C'est pourquoi, après s'être rendu aux présentations des programmes de Terminale organisées par le Conseil supérieur des programmes (CSP) en mars, le SNES-FSU ne participera pas au simulacre de concertation du ministère en juin. Il propose à la profession de donner son avis sur les projets de programmes de Terminale et sur les épreuves via une enquête en ligne : <http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/657571>.

Elle permettra au SNES-FSU de poursuivre sa réflexion, de construire des amendements partagés par la profession, et de les soumettre au vote lors du Conseil supérieur de l'Éducation de juillet. De manière complémentaire, le SNES-FSU propose une enquête spécifique sur les projets de programmes de philosophie, suite aux propositions du CSP : <http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/518227>.

Le SNES-FSU et, contrairement à ce que dit le ministre, une grande majorité de collègues ne veulent pas de cette réforme. Il invite la profession à la faire savoir et à faire pression, en se saisissant de la consultation et en amplifiant l'action contre la politique éducative du gouvernement notamment en étant en grève massivement le 17 juin. ■

Sandrine Charrier

### Oral du DNB : exiger une rémunération

L'arrêté du 13 avril 2012 (paru au *BO* du 31 mai 2012), toujours en vigueur, précise les montants de rémunération des épreuves orales ou pratiques du DNB : 4,11 euros de l'heure ! Si cette rémunération, dont le SNES-FSU demande la révision, n'est évidemment pas à la hauteur, elle est cependant de droit pour les collègues jurés convoqués à l'oral du DNB.

Il faut donc s'appuyer sur cet arrêté pour refuser de faire passer gratuitement l'épreuve orale du DNB.

Un courrier collectif peut être envoyé au rectorat pour exiger cette rémunération, en joignant les copies des convocations individuelles, précisant la durée de la convocation.

En cas de convocation en plus des heures de cours habituelles, demandez à être rémunéré en HSE.

### Lycée : les programmes de la réforme Blanquer

Avec cette *US*, vous trouverez une publication spéciale programmes. Cette brochure donne des éléments d'analyse sur la Seconde, la Première et parfois la Terminale, générales et technologiques.



# CIO Changement d'orientation nécessaire

Le ministère clame qu'une priorité doit être donnée à l'orientation et à l'accompagnement des élèves. En 2018, il annonçait la fermeture des CIO pour installer les Psy-ÉN dans les établissements. Le rapport Charvet, qui tarde à être rendu public, devrait annoncer une nouvelle « carte cible » ; cela signifie, dans le langage ministériel, vague de « fermeture de CIO ». À terme, il n'en resterait qu'un par département. Les Psy-ÉN seraient nommés en lycée « au plus près des élèves ». Du coup, on confie aux professeurs principaux certaines de leurs missions.

## Psy-ÉN Mobilisation

Le public scolaire représente 70 % à 80 % de la fréquentation des CIO. De ce fait, la fermeture des CIO obligera à transférer les rendez-vous en établissement avec moins de possibilités, moins de convivialité et moins de souplesse d'accueil pour les familles.

Le CIO organise également le repérage et le suivi des jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il accueille et évalue les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), et assure le premier accueil et l'information des jeunes adultes. Ce public ne sera plus pris en charge : les normes de sécurité des établissements ne permettent pas d'accueillir aisément les publics non scolaires, et comment imaginer que les jeunes déscolarisés ou les exclus se rendront dans les établissements pour y rencontrer un Psy-ÉN. Le service public n'existera plus pour ces jeunes et leurs familles.

Enfin, le CIO est aussi le lieu privilégié du travail d'équipe, de la mise en commun des outils, des informations et de la réflexion. Comment cette professionnalité pourra-t-elle perdurer lorsque le Psy-ÉN sera isolé en établissement ? Pourtant, ce sont bien les Psy-ÉN et DCIO qui sont sollicités pour le suivi des lycéens dans Parcoursup et pour les procédures d'affectation des collégiens.

Disparition programmée des CIO, taux de prise en charge exponentiels, diminution des recrutements, absence de création de postes, voilà le contexte dans lequel la nouvelle circulaire des professeurs principaux est parue. Actant le transfert d'une partie des missions des Psy-ÉN, cette dernière place le PP au centre des missions d'orientation, voire d'affectation. C'est la négation de tout travail en complémentarité, et des apports pourtant



essentiels des différents membres de l'équipe éducative.

À cela s'ajoute le transfert de la compétence « information sur les métiers et les formations » aux Régions et le démantèlement de l'ONISEP. Les Régions pourront faire appel à des organismes pour intervenir notamment en lycée dans le cadre des 54 heures dédiées à l'orientation. Les enseignants verront défilé dans leurs classes les organismes, associations, branches professionnelles, qui viendront faire du prosélytisme et leur marché. Les collèges sont aussi dans le collimateur.

Les personnels ne sont pas dupes. La communication ministérielle pour faire accepter ce qui constitue une attaque sans précédent du service public d'orientation de l'Éducation nationale se heurte à la mobilisation des collègues. À l'initiative du SNES-FSU, une intersyndicale s'est réunie à plusieurs reprises. Une nouvelle journée d'action nationale est prévue le mardi 18 juin à Paris. ■

Frédérique Pénavaire,  
Catherine Remermier, Géraldine Duriez

## Orléans-Tours Non-lieux

Dans l'académie d'Orléans-Tours, les conséquences des déménagements des CIO dans les lycées et le transfert des équipes de Psy-ÉN dans les établissements sont désastreuses. Selon J.-M. Blanquer, cela a pour but de placer les Psy-ÉN au plus près des élèves. Mais, c'est la destruction d'un service public qu'il organise.

### Expropriation

L'exemple du CIO d'Amboise (Indre-et-Loire), installé en 2017 dans des algecos au sein d'un lycée parce qu'il coûtait trop cher (370 euros de loyer par mois), est édifiant. Un orage en juin 2018 rend les algecos inutilisables et le CIO est réduit à un bureau près du CDI, bureau initialement destiné à l'assistante sociale. La secrétaire doit utiliser son propre téléphone portable pour la prise de rendez-vous. Les trois Psy-ÉN sont réparties dans des établissements scolaires dans lesquels elles doivent rencontrer le public



initialement reçu au CIO : non-scolaires, retours en formation initiale, élèves allophones nouvellement arrivés, scolaires extérieurs à l'établissement, adultes... Les conséquences sont désastreuses : le service public que constitue le CIO est éclaté, moins bien identifié par le public. La fréquentation chute, les permanences des vacances et du mercredi sont mal assurées... Les Psy-ÉN ne se voient plus, le collectif métier est réduit à néant, et les collègues se sentent abandonnés par leur institution.

### Fusion

Un autre exemple, la fusion des CIO de Joué-les-Tours et de Tours, montre le mépris de notre administration à

### Florilège...

- 463 CIO et antennes en 2019 contre 555 en 2008 soit une baisse de 17 % du nombre de lieux d'accueil.
- 3 900 Psy-ÉN (Éducation, développement et orientation) dans le second degré dont 1 000 Psy-ÉN EDO non titulaires soit 30 % de la profession.
- En plus de ses permanences au CIO, chaque Psy-ÉN a en charge deux, trois ou quatre établissements.
- Selon le CNESCO : 4,64 à 8,21 Psy-ÉN EDO pour 10 000 élèves.
- Aucune création de postes depuis vingt ans.
- Les postes ouverts au concours dans la spécialité EDO sont passés de 185 en 2017, à 165 en 2018 et 75 en 2019...

l'égard des personnels des CIO : informations contradictoires, refus de répondre aux questions. Alors que le rectorat est parfaitement au courant de la fin du bail du CIO de Tours au 31 août 2019, il annonce brutalement son déménagement dans les locaux du CIO de Joué-les-Tours en juillet sans se préoccuper des conditions de réception et de suivi des élèves sans affectation.

Comme le CIO de Joué-les-Tours ne compte que deux bureaux d'accueil et trois bureaux sans informatique ni connexion internet, qu'il ne peut recevoir l'ensemble des personnels des deux CIO (vingt-cinq Psy-ÉN, deux DCIO et trois personnels administratifs), le rectorat a demandé aux lycées de Tours d'accueillir des Psy-ÉN. Dans les semaines à venir, le CSAIO doit se renseigner sur les conditions matérielles de l'accueil des personnels. Pendant deux ou trois ans, la ville de Tours n'aura pas de CIO et après ce sera la suppression du CIO de Joué qui sera rapatrié à Tours. Au passage, le rectorat en a profité pour supprimer trois postes administratifs sur six sur les deux CIO. Une directrice de CIO se trouve sans CIO ! ■

Sylvie Berger

## Nancy-Metz À vos cartons !

Depuis des années, nous sommes sur le qui-vive, car le devenir de notre métier s'assombrit au niveau national et sur nos lieux d'exercice. Malgré toute notre vigilance, nous sommes parfois pris de cours.

Un lundi matin, jour de réunion, le directeur nous annonce que le CIO va devoir quitter les lieux où il est actuellement. La mairie, propriétaire, l'a informé qu'elle viendrait au CIO pour visiter les locaux. Trois jours plus tard, le directeur (DCIO) et les secrétaires voient arriver quatre personnes qui visitent les lieux et prennent des mesures. Un responsable discute avec le DCIO et lui annonce que la mairie

a besoin de récupérer les locaux pour y loger la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) mais qu'il n'y a pas à s'inquiéter puisque le CIO sera relogé dans la cité scolaire voisine.

Informations prises, la cité scolaire n'a pas été sollicitée sur le sujet. La mairie, certainement aidée par le rectorat, a envisagé cette option sans se renseigner sur les possibilités. Nous avons six mois pour faire nos cartons. Le rectorat est au courant depuis trois semaines...

Aucune solution n'a été trouvée à ce jour. C'est dire le peu de cas que l'on fait de l'avenir des CIO et des Psy-ÉN qui sont littéralement, au pied de la lettre et du mur, mis dehors. ■

Béatrice Kunegel

## Toulouse Toujours moins



Dans tous les territoires ruraux les services publics disparaissent, les CIO ne font pas exception, dogme du libéralisme économique oblige.

Dans l'académie de Toulouse, après la fermeture de toutes les antennes en 2005, nous avons eu, en juillet 2018, la fermeture de CIO de Gaillac, dont le secteur pour partie limitrophe à la Haute-Garonne et Toulouse est en pleine extension démographique.

Le secteur du CIO de Gaillac était fort étendu (Graulhet, Lavaur, Saint-Sulpice, Rabastens, Cordes-sur-Ciel, Lisle-sur-Tarn), l'ensemble des personnels ont été rapatriés au CIO d'Albi, ce qui aujourd'hui oblige le public le plus éloigné à faire une centaine de kilomè-

tres pour un entretien au CIO. Près d'un an après, il est évident que si la fréquentation du CIO d'Albi a augmenté, nous sommes loin du nombre d'élèves, de parents et de jeunes que recevaient les deux CIO. Et la mise en place de deux points d'accueil n'a en rien remplacé l'existence du CIO de Gaillac.

Pour le secrétaire général du rectorat, à brève échéance, seules les villes préfectorales auront un CIO, il n'attend que le feu vert ministériel... Ce qui laissera des territoires ruraux sans CIO à moins d'une heure de route, et un énorme CIO de plus de 50 Psy-ÉN à Toulouse, un seul CIO pour un million d'habitants... ■

Laure Bennassar

# épuisement professionnel L'OMS requalifie le burn-out

L'Organisation mondiale de la santé a adopté un changement de définition du burn-out et « officialisé » le lien direct avec le travail.

mise en débat. Elle a donné lieu l'an passé à une proposition de loi qui n'a pas abouti. Actuellement, la reconnaissance du lien entre une pathologie psychique et le travail est possible mais difficile à obtenir, même si elle a été facilitée dans le privé depuis 2016.

Le travailleur doit en effet apporter la preuve du lien « essentiel et direct » entre son affection et son travail. Pour les maladies inscrites au tableau de la Sécu, la procédure est plus simple car il y a présomption d'imputabilité dès lors que le salarié est soumis à des activités ou situations de travail précises et définies. On pourrait donc penser que l'inscription du burn-out à ce tableau simplifierait les démarches.

... ce n'est pas si simple...

Car le burn-out n'est pas une maladie à part entière et les conditions de son apparition impossibles à cataloguer.

C'est un processus qui débouche sur différents symptômes et qui doit être reconnu et combattu avant l'effondrement dépressif. En outre, les risques psychosociaux qui en sont la cause peuvent avoir d'autres conséquences : cardiovasculaires, musculosquelettiques, conduites addictives ou autres affections somatiques. Si l'épuisement professionnel venait à être inscrit au tableau, il ne faudrait pas que cela entrave la reconnaissance du lien entre le travail et ces autres pathologies. Par ailleurs, pour qu'une maladie

soit imputée au travail, il faut que la personne soit touchée par une incapacité permanente de 25 %, ce qui est considérable pour les maladies psychiques. Ce taux doit donc être revu voire supprimé pour ce type d'affection. Enfin, parallèlement à la prise en charge de la personne affectée, il faut, dans une logique de protection et de prévention pour tous les travailleurs, qu'une réflexion approfondie soit menée pour transformer le travail afin qu'il ne soit pas pathogène.



Selon l'Assurance maladie, la part des affections psychiques dans l'ensemble des accidents du travail a progressé de 1 % à 1,6 % entre 2011 et 2016.

soit imputée au travail, il faut que la personne soit touchée par une incapacité permanente de 25 %, ce qui est considérable pour les maladies psychiques. Ce taux doit donc être revu voire supprimé pour ce type d'affection.

Enfin, parallèlement à la prise en charge de la personne affectée, il faut, dans une logique de protection et de prévention pour tous les travailleurs, qu'une réflexion approfondie soit menée pour transformer le travail afin qu'il ne soit pas pathogène.

... mais l'enjeu est de taille

Car le nombre de personnes affectées ou exposées aux risques psychosociaux s'accroît. Selon l'Assurance maladie : « la part des affections psychiques dans l'ensemble des accidents du travail a progressé entre 2011 et 2016 de 1 % à 1,6 % ». Et selon Santé publique France, la proportion de personnes atteintes

## Une spirale

Le burn-out, observé et conceptualisé dès les années 1970, permet de décrire les processus d'épuisement professionnel. Les psychologues et psychiatres n'ont pas cherché à définir une nouvelle maladie, mais à décrire une spirale morbide produite par certaines conditions et organisations du travail. Les différentes définitions de ce syndrome mettent toutes en avant trois dimensions : l'épuisement émotionnel, psychique et physique ; le désengagement professionnel qui se traduit par le détachement et le « cynisme » ; et enfin l'absence d'accomplissement de soi au travail et le sentiment d'inefficacité et d'impasse. Les troubles du sommeil, la fatigue chronique, les tensions musculaires, le repli sur soi ou les comportements agressifs peuvent être des symptômes de burn-out, qui peut déboucher aussi sur une dépression.

d'une « souffrance psychique liée au travail » a augmenté sur la période 2007-2012, aussi bien chez les femmes (de 1,1 % à 1,4 %) que chez les hommes (de 2,3 % à 3,1 %)\*.

Hervé Moreau

\* Santé et travail : enjeux et actions. Assurance maladie, janvier 2018.

Contrairement à ce que certains médias ont un peu rapidement annoncé, l'OMS n'a pas classé le burn-out dans les maladies professionnelles. L'organisation l'a seulement déplacé dans son catalogue. Il est passé du chapitre des « facteurs influençant la santé » à celui des « problèmes liés au travail et au chômage ». Cela peut paraître un peu byzantin, mais cette modification implique que ce syndrome est désormais strictement et exclusivement associé au travail par la communauté médicale : selon l'OMS, le burn-out résulte officiellement d'un « stress professionnel chronique qui n'a pas été géré correctement ». Pour certains commentateurs, c'est une étape importante vers une meilleure connaissance et reconnaissance du phénomène et peut-être aussi vers sa classification en maladie professionnelle.

## Vers une meilleure connaissance et reconnaissance du phénomène

### Le burn-out : une maladie professionnelle ?...

En France, son inscription au tableau des maladies professionnelles de la Sécurité sociale est fréquemment

## retraites Chute du montant des pensions

Le président de la République a confirmé son intention de présenter une réforme par points pour 2025. Elle affecterait drastiquement les personnels de l'Éducation nationale.

Le gouvernement a refusé de donner la moindre projection de pension dans le nouveau système. En l'absence de simulations, le SNES-FSU publie sur son site (<https://www.snes.edu/Chronique-d-une-baisse-des-pensions-annonce.html>) ses propres calculs à partir des régimes par points

particulier dans des corps ayant peu de primes. Pour les professeurs documentalistes, les CPE, les Psy-EN, la perte serait encore plus importante puisque nous avons pris ici une moyenne de 10 %, le taux de primes pour ces corps est beaucoup plus bas, autour de 4 %.

C'est surtout la dernière ligne de notre estimation (cf. tableau ci-dessous) qu'il faut observer.

### Des pertes en prime

Actuellement, en cas de décote maximale (cinq ans soit 25 % de minoration), le taux de remplacement, déjà fortement amputé par rapport au taux plein de 75 % pour une carrière complète, est de 56,25 %. Dans le nouveau système, il serait équivalent à 41,66 % de l'ensemble des rémunérations, primes comprises et représenterait donc une perte d'au moins 400 euros par mois. Toutes ces projections montrent que la prise en compte des primes n'est absolument pas une compensation de la perte subie, en particulier dans des corps ayant peu de primes. Pour les professeurs documentalistes, les CPE, les Psy-EN, la perte serait encore plus importante puisque nous avons pris ici une moyenne de 10 %, le taux de primes pour ces corps est beaucoup plus bas, autour de 4 %.

## Une perte d'au moins 400 euros par mois

Le droit à la retraite est l'une des conquêtes sociales majeures depuis la Libération : le choix d'un système solidaire fondé sur la répartition directement lié à la rémunération socialisée du travail ne peut être remis en cause. Le contrat intergénérationnel et les

mécanismes de répartition et de solidarité associés au régime actuel sont incontournables. Il n'y a donc pas de formule magique et le slogan « un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits pour tous » est plus que trompeur.

### Quel niveau de vie veut-on assurer aux retraités ?

C'est la question centrale que pose la FSU. La continuité du salaire avec un objectif clair de taux de remplacement n'est jamais évoquée. Cela ne rend guère crédible la volonté affichée du gouvernement de restaurer la confiance des Français dans leur système de retraite. La FSU exige que le gouvernement mette sur la table ses simulations et combattra cette réforme systémique, qui n'est qu'un prétexte pour s'attaquer au code des pensions et au statut de la Fonction publique. Cette réforme ne peut qu'aboutir à une baisse des pensions pour tous sauf à allonger, pour celles et ceux qui ont un emploi, la durée de travail. La FSU combattra toute évolution dans ce sens et met en garde contre un déséquilibre systémique dont même le gouvernement ne mesure pas toutes les conséquences. Le défi auquel est confrontée la répartition est bien celui de reconquérir un haut niveau d'emploi. Le financement des retraites est tout à fait possible avec plus de justice et de solidarité.

mécanismes de répartition et de solidarité associés au régime actuel sont incontournables. Il n'y a donc pas de formule magique et le slogan « un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits pour tous » est plus que trompeur.

Erick Staëlen

## retraités Toujours mobilisés

À l'occasion d'une journée d'action le 20 juin, les retraités exprimeront leurs revendications en matière de pouvoir d'achat.

Emmanuel Macron a reculé, du fait des mobilisations. Il a annulé la hausse de la CSG pour les pensions de retraite inférieures à 2 000 € (revenu fiscal de référence de 2 850 € pour un couple) et a promis de réindexer les pensions de moins de 2 000 € en 2020, sans plus de précision. Le gouvernement a pris l'habitude désormais de distinguer les retraités, en considérant qu'à 2 000 € un retraité est riche. Mais il ne fait que rétablir partiellement la règle qui existait et le droit acquis.

### Perte du pouvoir d'achat

Tous les retraités perdent du pouvoir d'achat en 2019. Face à une inflation probable de 1,5 %, la revalorisation n'est que de 0,3 %. Parallèlement, le prix du baril de pétrole a augmenté de 35 % depuis février 2019 et le tarif de l'électricité va prendre 5,9 % de plus d'ici l'été. Le printemps des retraités, initié par le groupe des 9, se poursuit. La campagne de pétitions continue : elles seront remises à l'Élysée le 20 juin. Des délégations de province se joindront au rassemblement parisien pendant que des initiatives locales seront prises.

L'interpellation des maires se poursuit également, qui rappelle l'investissement des retraités au niveau local et leur situation réelle loin du cliché du retraité privilégié. La diminution des services publics se fait cruellement sentir surtout en milieu rural pour tout le monde et pour les personnes âgées en particulier. Le groupe des 9 prévoit une rencontre avec l'Association des maires de France et l'Association des maires ruraux, afin d'envisager une réunion de travail.

Le groupe des 9 sera vigilant sur la future loi « autonomie » dont on ne sait rien. Il dénonce la suppression des lits en gériatrie et s'adresse à nouveau à la ministre de la Santé qui persiste à ne pas recevoir les représentants syndicaux des retraités du fait « des contraintes de son emploi du temps », et les renvoyer vers Jean-Paul Delevoye, chargé de piloter la réforme des retraites. Agnès Buzyn ignore-t-elle la distinction entre retraite et retraités ? On n'ose y croire. Mais quel mépris envers le quart de la population dont elle a officiellement la charge !

### Action à la rentrée

Le groupe des 9 a décidé du principe d'une action forte à la rentrée, dont la date sera précisée le 1<sup>er</sup> juillet : pouvoir d'achat, revalorisation, loi perte d'autonomie, accès à la santé, réforme des retraites sont au programme, avec l'échéance du vote sur le PLFSS.

Mais pour l'heure, les retraités ne lâchent rien. Ils rappelleront leurs revendications à M. Macron le 20 juin : annulation de la hausse de la CSG pour tous, revalorisation des retraites en fonction des évolutions de salaires et rattrapage du retard accumulé.

Marjolène Cahouet

| Carrière | Calcul retraite par points |   | Calcul actuel avec le code des pensions |   |                               |
|----------|----------------------------|---|---|---|-------------------------------|
|          | Pension mensuelle brute    | Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière | Pension mensuelle brute                 | Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière | Taux de liquidation classique |
| 43 ans*  | 2 079,90 €                 | 49,15 %   | 2 885,42 €                              | 68,18 %   | 75,00 %                       |
| 38 ans   | 1 762,93 €                 | 41,66 %   | 2 164,06 €                              | 51,14 %   | 56,25 %                       |

\* Durée de cotisations requise pour le taux plein de la génération de 1973

Source : SNES-FSU

La simulation concerne un collègue (certifié, CPE ou Psy-EN) ayant eu toute sa carrière 10 % de primes et ayant parcouru la classe normale en 26 ans avec un passage à la hors-classe obtenue après six mois au 1<sup>er</sup> échelon. La carrière est donc estimée se terminer au nouveau 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe (indice 821) avec une ancienneté dans cet échelon allant ainsi de 3,5 ans à 8,5 ans selon les deux situations (38 ou 43 ans d'activité !).



Avec cette US, retrouvez le supplément Retraités.

## Alabama État de la honte

Dans plusieurs États américains, les droits des femmes ont subi dernièrement un terrible retour en arrière.

À l'État d'Alabama revient désormais le triste honneur de disposer de la législation la plus restrictive en matière d'IVG aux États-Unis : l'avortement y est strictement interdit, y compris en cas de viol ou d'inceste.

L'avortement redevient donc un crime, sauf si la mère encourt un danger vital. Les médecins qui pratiqueraient un avortement encourent une peine de 10 à 99 ans de prison.

Le cas de l'Alabama illustre une tendance plus générale des États républicains à restreindre le droit à l'avortement. Des textes interdisant aux femmes de Géorgie, du Kentucky et du Mississippi

d'avorter dès que les battements de cœur du fœtus peuvent être détectés ont été promulgués avant d'être bloqués par des tribunaux. Le parti républicain semble s'aligner sur les positions de D. Trump qui a plusieurs fois qualifié l'avortement de « meurtre ». Certains Républicains espèrent faire revoir la décision « Roe versus Wade », qui avait légalisé l'avortement au niveau national en 1973.

### Balayer devant sa propre porte

En France, aussi, l'IVG est régulièrement remise en cause. Centres saturés,

déclarations anti-IVG de syndicats de gynécologues, baisse des subventions aux associations : il est de plus en plus difficile d'avorter en France, voire impossible à certaines

périodes de l'année, faute de volonté publique. Les femmes, notamment les plus vulnérables, se retrouvent ainsi privées de leur droit à maîtriser leur



© Florence Baur/Foto.com

corps. À Monaco comme en Andorre, où le Président est coprinced, l'IVG est totalement interdite, même en cas de viol ou d'inceste.

Pour le SNES-FSU, il est plus qu'urgent de supprimer la clause de conscience qui permet à un médecin de refuser un avortement à une femme, et de redonner les moyens aux centres IVG afin qu'ils puissent accueillir les femmes. Chez nous aussi, la copie est à revoir. ■ Aurélie Sarrafin

## Brésil La déferlante, enfin !

Les syndicats enseignants ont uni leurs forces à celles de la jeunesse afin d'exprimer haut et fort leur opposition aux coupes budgétaires que le président d'extrême droite, Jair Bolsonaro, entend imposer à l'ensemble du secteur éducatif.

Le joli mois de mai a été marqué dans le pays par la mobilisation massive des enseignants, et plus généralement des personnels de l'éducation ainsi que des étudiants, tous unis pour la défense et la promotion de l'enseignement public. Il faut dire que les raisons de se lever ne manquent guère : gel des crédits accordés à l'éducation de base et à l'enseignement supérieur (1,16 milliard d'euros en moins dans les budgets des universités fédérales) ; « révision » des contenus d'enseignement, en particulier dans les facultés de philosophie et de sociologie accusées de pratiquer le « marxisme culturel » ; atteintes au fonctionnement démocratique des établissements scolaires du public et soutien affiché

aux établissements privés les plus réactionnaires ; et, pour couronner le tout, pensée critique et liberté pédagogique des personnels prises pour cible par les autorités éducatives.

Comme le souligne Heleno Araujo, président de la CNTE, « nous n'avons pas d'autres choix que de nous mobiliser. C'est le seul moyen de maintenir la pression sur ce gouvernement ».

### Les travailleurs relèvent la tête

Après une première mobilisation d'ampleur dans tout le pays le 15 mai, une deuxième vague de manifestations s'est produite le 30 mai dans 116 villes. Du jamais vu ! À Brasilia, à Salvador de Bahia comme à Rio de Janeiro, ce sont plus de 200 000 manifestants qui ont convergé vers le centre-ville des trois métropoles. Étudiants, enseignants et agents du secteur public, ils étaient même 250 000 à Belo Horizonte pour dire non à la politique éducative ultralibérale et obscurantiste de Bolsonaro. On a également dénombré 100 000 personnes mobilisées à Fortaleza.

La contestation du secteur éducatif est appelée à converger très prochainement avec celle des autres salariés, puisque les syndicats appellent le 14 juin à une journée de grève contre la réforme des retraites. ■ Odile Cordelier

Publicité

## POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

Privilégier la réparation et le **recyclage** pour lutter contre le gaspillage, promouvoir l'économie du partage, accélérer l'**innovation française** en accompagnant le développement des start-up, choisir des **placements responsables**, proposer une épargne solidaire pour favoriser l'**emploi**, l'insertion et l'accès à l'éducation, établir tous nos plateaux téléphoniques **en France**, réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, soutenir le **monde associatif** et agir pour l'inclusion, décarboner l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, payer nos impôts en France, nous appuyer sur des **sociétaires engagés** pour faire vivre le modèle mutualiste, être exemplaire sur les questions de mixité, de **diversité** et d'égalité dans l'entreprise, encourager la pratique sportive **pour tous**, protéger vos **données personnelles** et vous donner des outils pour agir, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix, vous remercier d'avoir pris le temps d'arriver jusque-là et vous inviter à poursuivre avec nous.

#ChaqueActeCompte  
www.chaqueactecompte.fr

**MAIF**  
assureur militant

### Urgence climatique : la jeunesse mobilisée

Les jeunes du monde entier se sont encore fortement mobilisés pour le climat le 24 mai, à l'occasion de la deuxième journée de grève mondiale pour le climat organisée dans 120 pays. Ils ont marché pour exiger des mesures politiques fortes pour limiter le réchauffement climatique. Le mouvement, lancé en août dernier, a permis une prise de conscience globale de l'urgence climatique. Aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite est nécessaire. Cela implique de remettre en cause les fondements mêmes d'un capitalisme de plus en plus prédateur : cela appelle en particulier le développement des services publics, seuls à même de répondre de la défense d'un intérêt général humain. Le SNES et la FSU font des propositions qui vont dans ce sens : développer la formation et l'enseignement public pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et, dans l'enseignement agricole, permettre une conversion vers l'agriculture durable ; mettre en place une fiscalité environnementale permettant d'assurer les ressources nécessaires aux investissements publics, notamment dans le ferroviaire ; moderniser le tissu productif au lieu de délocaliser. Le choix n'est pas entre « fin du mois » et « fin du monde ». C'est un choix de civilisation entre économie mondiale prédatrice et défense de l'intérêt général.

## Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs. 1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ; chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

### LOCATIONS

- (75020) Paris, Père-Lachaise, coll. loue beau 3 pièces, 72 m<sup>2</sup>, du 13/07 au 24/08. 450 €/sem. Tél. 06 24 62 39 61
- Venise/Florence/Rome centre hist., part. loue appts 2 à 6 pers., tout conf. Tél. 04 73 33 55 95
- (75018) Paris, Montmartre, loue, toutes périodes, 2 pièces, 320 €/semaine. Tél. 06 74 57 11 58, marielegall55@yahoo.fr
- (83) La Londe-les-Maures, loue T2 face mer, 100 m de la plage. Tél. 06 41 50 16 30
- (33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41
- (64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41
- Bassin d'Arcachon-Claouey, loue maison 4-6 pers., confort, forêt/bassin/océan. Tél. 07 82 44 21 76
- (17) Baie d'Oléron, loue maison T4, jardin, 150 m bord de mer. Tél. 06 82 74 52 73
- (66) Pyrénées, Vallespir, village en mont., loue studio 37 m<sup>2</sup>, juillet-août, 350 €/quinz., 200 €/sem. Tél. 06 83 03 93 62
- Corse du sud, Propriano, collègue loue mobile-home sur terrain privé. Maquis, oliviers, vue sur mer, 1 km de la plage. Idéal couple de retraités en famille avec 1 à 2 enfants. Tél. 06 72 87 53 24

- Cévennes, vallée de Cèze, loue maison campagne 5 pers., 370 €/sem. Tél. 06 70 63 53 38
- Ile de Ré, prox. La Rochelle, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cycl. Tél. 06 10 71 24 75
- (24) Périgord, près de Sarlat, loue gîte 6/7 pers. 50 % du 20/07 au 10/08/2019. Tél. 06 78 73 17 35
- Cotentin, coll. loue maison 3-4 pers., proche mer, juin à sept., 280 €/sem. Tél. 06 73 84 53 59
- (84) Provence, près d'Avignon (festival), loue grande villa, 4 chambres, 8 personnes, piscine. Tél. 06 19 65 12 10, f.dajma@yahoo.fr
- (93) St-Denis centre, duplex, loue chambre, 2 pers., 1/7 au 30/8, 300 €/sem. Tél. 06 20 66 06 90
- (75018) Porte de la Chapelle, loue maison de ville + parking, r.d.c., 25 m<sup>2</sup>, chauffage indiv. élect. 1 300 € c.c. Tél. 06 65 50 17 60
- (93) St-Denis centre, duplex, prof. retraitée loue chambre à l'année, 500 €/mois. Tél. 06 20 66 06 90

### IMMOBILIER

- (39) Taxenne, prox. Dôle, Besançon, vend maison T5, salle de bains, cave, grenier, garage, jardin prox., 67 000 €. Tél. 03 26 82 28 60

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libérée. RCS Niort 343 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



L'Université Syndicaliste n° 788 du 8 juin 2019, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu) - Rédacteur en chef : Hamda Elkhari - Régie publicitaire : Comdhabitude publicité, Clotilde Poitevin ; 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité : CASDEN (p. 2), MAIF (p. 8) - Compogravure : C.A.G., Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Pages spéciales jointes sous film : 16 p. Lycée-Programmes 2019 ; 24 p. Retraités.